



La Boivre à Poitiers (86), le 8 janvier 2023. Photo : ARB NA

Situation Hydro

Secteur Poitou-Charentes & Marais Poitevin / Janvier 2023

Bulletin n°209
-
Janvier 2023

ÉDIT'EAU

Les pluies de janvier ont été excédentaires par rapport aux normales. Le bilan hydrique depuis novembre est positif partout, de l'ordre de 200 à 300mm.

Ainsi, la situation des nappes souterraines s'est améliorée par rapport au mois précédent, avec 40% des piézomètres indiquant un niveau proche ou supérieur à la moyenne. C'est néanmoins la 5^e situation la moins favorable de ces 28 dernières années à la même période.

La moitié des cours d'eau suivis indique un débit mensuel inférieur aux moyennes de saison, dont 16% avec un déficit marqué.

Début février, les taux de remplissage des barrages de Charente sont faibles, inférieurs à leurs moyennes. En Deux-Sèvres, le barrage de la Touche-Poupard est rempli, et celui du Cébron quasiment aussi.

Prolongation de certaines mesures de restriction, notamment en Vienne et Deux-Sèvres.

Sommaire

EN SYNTHÈSE (PAR BASSIN)	/ p.2
PLUVIOMÉTRIE	/ p.3
NIVEAUX DES NAPPES SOUTERRAINES	/ p.4
DEBITS DES COURS D'EAU	/ p.5
TAUX DE REMPLISSAGE DES BARRAGES-RÉSERVOIRS	/ p.7
ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES	/ p.8
MESURES DE RESTRICTION	/ p.8

Ce bulletin vous est présenté par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), au sein de laquelle l'ORE Poitou-Charentes a fusionné au 1^{er} janvier 2018. Ce bulletin, afin d'assurer la continuité du service existant sur les territoires, est un zoom sur le secteur des bassins du nord de la région : Charente, Clain, Vienne aval, Sèvre Niortaise, Thouet, Seudre... En fin de ce bulletin, des liens vers les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine couverts par les bulletins d'autres structures vous sont proposés.

Ce présent bilan a été réalisé à partir des données et informations fournies par Météo France, la Banque Hydrologique, les Sociétés Publique Locale (SPL) des eaux du Cébron et de la Touche-Poupard, le Conseil Départemental de la Vendée, de la Charente, la DDTM de Charente-Maritime – la DDT de la Vienne – service de prévision des crues Vienne Charente Atlantique, la DREAL Pays de la Loire, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'EPTB Charente, EDF, la Région Nouvelle-Aquitaine, le BRGM, les préfectures (16, 17, 79, 85, 86), les Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (16, 17, 79, 86), le SYMBA, le SIAH du Né et l'OFB Nouvelle-Aquitaine.

PLUVIOMÉTRIE

Des précipitations excédentaires

/ p.3

EAUX SOUTERRAINES

5^e situation la moins favorable depuis 28 ans

/ p.4

COURS D'EAU

La moitié des stations avec un débit inférieur à leur moyenne.

/ p.5

ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES

7% des stations sans écoulement en Vienne

/ p.8

MESURES DE RESTRICTION

Prolongation de certaines mesures

/ p.8

Agence Régionale
de la Biodiversité
Nouvelle-Aquitaine



Action financée par la
Région Nouvelle-Aquitaine

Avec le concours financier de
l'Union Européenne
(fonds FEDER)



Et la participation de :
DREAL Nouvelle-Aquitaine
Agence de l'eau Adour-Garonne
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Département de la Vienne
Département des Deux-Sèvres

JANVIER 2023 - EN SYNTHÈSE (PAR BASSIN)

Est présentée ici une situation hydrologique synthétique du mois par grand bassin versant (situé sur le territoire de l'ex Poitou-Charentes).



THOUET ET SÈVRE NANTAISE

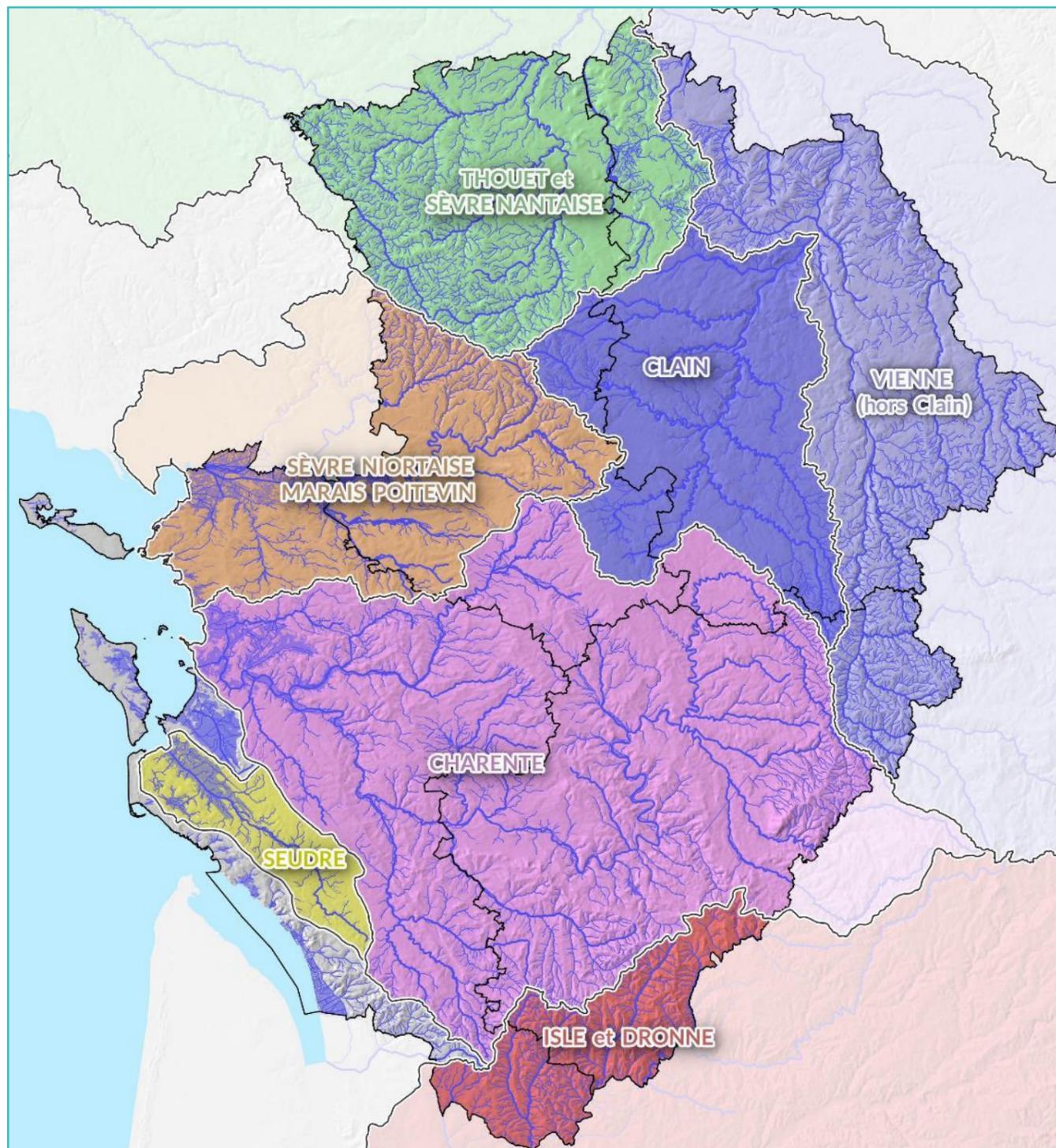
- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations excédentaires de +10 à +50% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 1 piézomètre proche de sa moyenne, 5 inférieurs. Evolution : 1 en baisse, 5 en hausse. 1 ND
5/7
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 2 stations avec un déficit marqué (entre -50 et -80%), 2 conformes à leur moyenne, et 6 supérieures. 1 ND
6/11

SÈVRE NIORTAISE & MARAIS POITEVIN

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations excédentaires de +10 à +50% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 2 piézomètres supérieurs, 5 proches de la moyenne, 8 inférieurs. Evolution : 1 en baisse, 14 en hausse. 3 indéterminés
8/18
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 3 stations très supérieures par rapport à la moyenne (>+50%) ; 2 indéterminés
3/5

SEUDRE

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations excédentaires de +25 à +100% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 1 piézomètre inférieur à la moyenne, 1 proche. Evolution : 2 en hausse.
1/2
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 2 stations conformes par rapport à la moyenne
2/2



VIENNE (hors Clain)

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations excédentaires de +10 à +50% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 3 piézomètres inférieurs à la moyenne, 2 supérieurs. Evolution : 5 en hausse, 0 en baisse
3/5
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 7 stations en déficit marqué par rapport à leur moyenne (entre -50 et -80%), 4 avec un léger déficit (entre -10% et -50%).
7/11

CLAIN

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations excédentaires de +25 à +100% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 6 piézomètres supérieurs à la moyenne, 4 proches, 16 inférieurs. Evolution : 23 en hausse, 3 en baisse. 1 indéterminé.
16/27
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 4 stations en déficit, 2 stations conformes par rapport à leur moyenne, 2 supérieures (excédent entre 10 et 50%), 1 avec un excédent très important (> +50%)
4/9

CHARENTE

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations excédentaires de +25 à +100% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 1 supérieur à la moyenne, 29 inférieurs, dont 1 très inférieur, et 11 proches de la moyenne. Evolution : 48 en hausse, 1 en baisse. 1 indéterminé.
29/50
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 8 stations en déficit (-10 à -50%), 5 stations conformes par rapport à leur moyenne, et 2 supérieures (entre 10 et 50%)
8/15

ISLE ET DRONNE

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations excédentaires de +25 à +50% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 1 piézomètre inférieur à la moyenne, 1 proche et 1 supérieur. Evolution : 0 en baisse, 3 en hausse.
1/3
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 4 stations en léger déficit (entre -10 et -50%).
4/4

Légende – Pictogrammes

- Précipitations
 - Niveaux des nappes
X/Y
 - Débits des cours d'eau
X/Y
- X : nombre de stations de la couleur indiquée
Y : nombre de stations total du bassin

Légende – couleurs des pictogrammes

- Très supérieur à la moyenne / excédent important
- Légèrement supérieur à la moyenne / léger excédent
- Conforme à la moyenne
- Légèrement inférieur à la moyenne / léger déficit
- Très inférieur à la moyenne / déficit marqué
- Fortement inférieur à la moyenne / déficit très important

PLUVIOMÉTRIE

Sources : Météo France ; bulletin fourni par la DREAL Nouvelle-Aquitaine

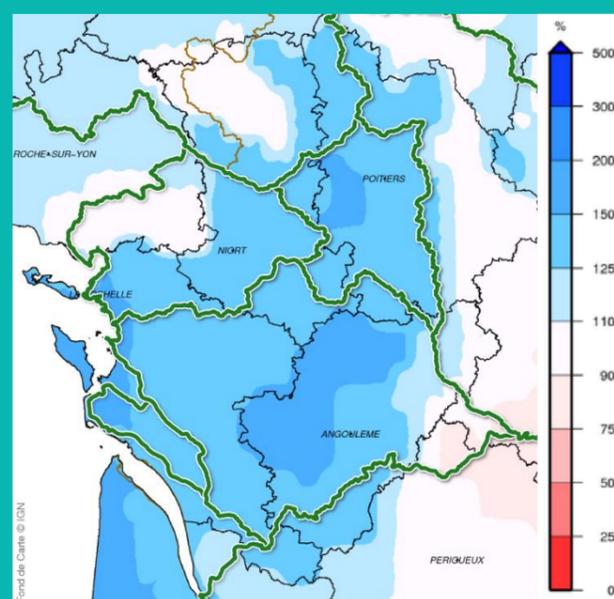
Bulletin mensuel de janvier 2023 édité le 03 février 2023.

Dans ce bulletin sont utilisées les nouvelles normales de référence sur la période 1991-2020.

Pluviométrie du mois de janvier 2023

Les cumuls mensuels sont de 50 à 75 mm sur le tiers est de la Vienne ; de 75 à 100 mm sur la moitié nord des Deux-Sèvres, le tiers est de la Charente, et la majeure partie de la Vienne ; de 100 à 150 mm sur les Charentes, les 2/3 ouest de la Charente et la moitié sud des Deux-Sèvres.

Ils sont excédentaires sur la majeure partie du bassin jusqu'à doubler la normale localement sauf à l'est de la Vienne et au nord des Deux-Sèvres où ils sont conformes.



Carte des rapports aux normales 1991/2020 des précipitations de janvier 2023

Cumuls aux quatre principales stations

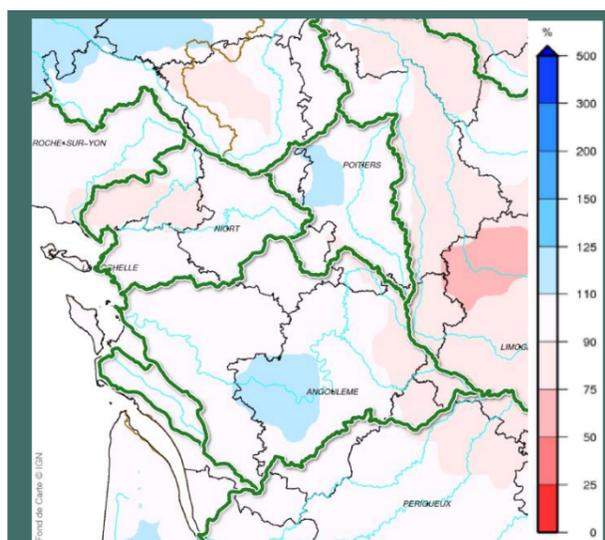
Les cumuls pluviométriques du mois de janvier 2023 sont supérieurs aux moyennes mensuelles interannuelles aux stations de Cognac (+64%), La Rochelle (+40%), Niort (+7%), et Poitiers (+54%).

COGNAC		LA ROCHELLE		NIORT		POITIERS - BIARD	
DECEMBRE	JANVIER	DECEMBRE	JANVIER	DECEMBRE	JANVIER	DECEMBRE	JANVIER
54.6	118.0	43.0	107.0	42.0	87.5	56.4	94.2
(84,1)	(71,9)	(89,5)	(76,3)	(97,4)	(81,9)	(72,6)	(61,1)

Les cumuls moyens mensuels interannuels (sur la période 1991-2020) sont écrits entre parenthèses (en mm).

Pluviométrie cumulée de novembre à décembre 2022

Les cumuls depuis novembre sont faiblement déficitaires, de 0 à 10 % le plus souvent, sauf à l'ouest de la Charente et le secteur à l'ouest de Poitiers, où ils sont excédentaires de 0 à 25 %.



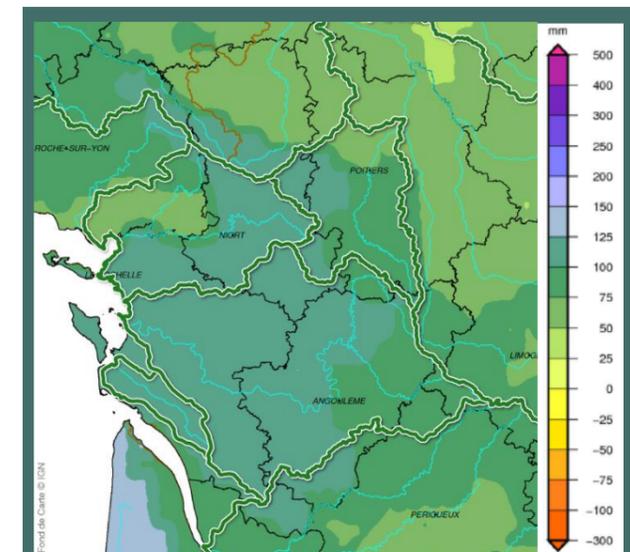
Carte des rapports aux normales 1991/2020 des précipitations (nov. à janv. 2023)

Pluies efficaces

Les pluies efficaces sont égales à la différence entre les précipitations totales et l'évapotranspiration réelle. Elles représentent la quantité d'eau fournie par les précipitations qui reste disponible, à la surface du sol. Cette eau est répartie, au niveau du sol, en deux fractions : l'écoulement superficiel et l'infiltration contribuant à la recharge des nappes.

Le bilan hydrique est partout positif allant de 100 à 125 mm sur la Charente-Maritime, la moitié ouest de la Charente et les 2/3 sud des Deux-Sèvres, de 50 à 100 mm ailleurs.

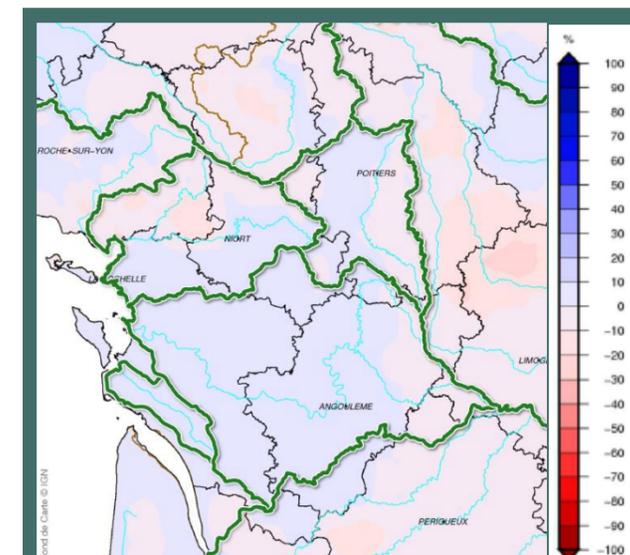
Depuis novembre 2022, le bilan hydrique est positif partout, de 200 à 300 mm, sur la Charente-Maritime, les 2/3 ouest de la Charente, les 2/3 sud des Deux-Sèvres et le secteur situé à l'ouest de Poitiers, de 100 à 200 mm ailleurs.



Cumul des pluies efficaces de janvier 2023

Humidité dans les sols superficiels

Au 1er février, les sols sont saturés sur la majeure partie du bassin versant, sauf à l'est de la Charente et sur les moitiés nord des Deux-Sèvres et de la Vienne, où ils sont toutefois re-humidifiés.



Ecart pondéré à la normale 1991/2020 de l'indice d'humidité des sols le 1er février 2023



Pour en savoir plus ...

<https://meteofrance.fr/actualite/publications/les-publications-de-meteo-france>

Retrouvez dans cette rubrique les bilans climatiques nationaux, les résumés climatiques régionaux, les prévisions saisonnières, les points neige et les bilans hydrauliques des sols.

NIVEAUX DES NAPPES SOUTERRAINES

Sources : Région Nouvelle-Aquitaine, BRGM ; traitements ARB NA

Dans l'analyse qui suit, la moyenne mensuelle interannuelle est calculée par rapport aux chroniques historiques, et une enveloppe correspondant à 5 % du battement de la nappe lui est appliquée. Rappelons que la moyenne interannuelle est calculée d'après un historique de mesures qui est propre à chaque piézomètre et fonction de l'année de sa mise en service (le plus souvent postérieure à la mise en place de l'irrigation).

En 2021-2022, la période de reconstitution des ressources en eau s'est enclenchée relativement tard (fin décembre) après une période de sécheresse. Malgré des précipitations importantes en décembre, début mars la situation apparaît plutôt défavorable, à la veille de la période d'étiage durant laquelle débute la phase de vidange des ressources en eau. La succession de trois mois secs ensuite (mars, avril, et mai), confirme cette situation, malgré un mois de juin pluvieux en dernière décade. Celui-ci a ensuite été suivi de 2 mois très secs, juillet et août, puis d'un mois de septembre peu arrosé. Le mois d'octobre ensuite, très sec et chaud, a été dans la continuité des mois précédents. Fin novembre, on observe une remontée des niveaux, mais la majorité d'entre eux reste toutefois inférieure à la moyenne. En décembre, la situation ne s'améliore pas et reste préoccupante.

La situation observée fin janvier s'est améliorée par rapport au 31 décembre, avec **66 piézomètres** présentant un niveau inférieur à la moyenne interannuelle, soit **60% du parc** tous types de nappes confondus (89% fin décembre). **40%** des piézomètres indique des **niveaux proches ou supérieurs à la moyenne** (11% fin décembre).

Fin janvier, **105 piézomètres** sur 111 présentent une **hausse** par rapport au mois précédent.

Au 31 janvier, la situation de 2023, se situe au 5^e rang des situations les moins favorables de ces vingt-huit dernières années, juste derrière 2002.

Synthèse par type de nappe

Pour les nappes libres :

46% des piézomètres sont **proches ou supérieurs** à la moyenne de plus de 5% (4% fin décembre), dont 23% proche de la moyenne ; **43 piézomètres** sont **inférieurs** à la moyenne (54%).

Pour les nappes captives :

28% des niveaux piézométriques sont **proches à supérieurs** à la moyenne de plus de 5% (30% fin décembre), dont 19% proche de la moyenne ; **23 piézomètres** sont **inférieurs** à la moyenne (72%).

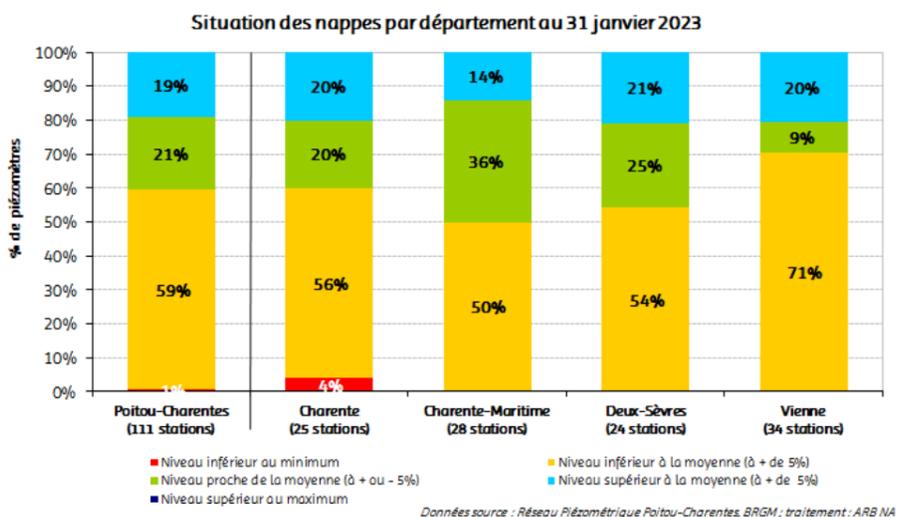
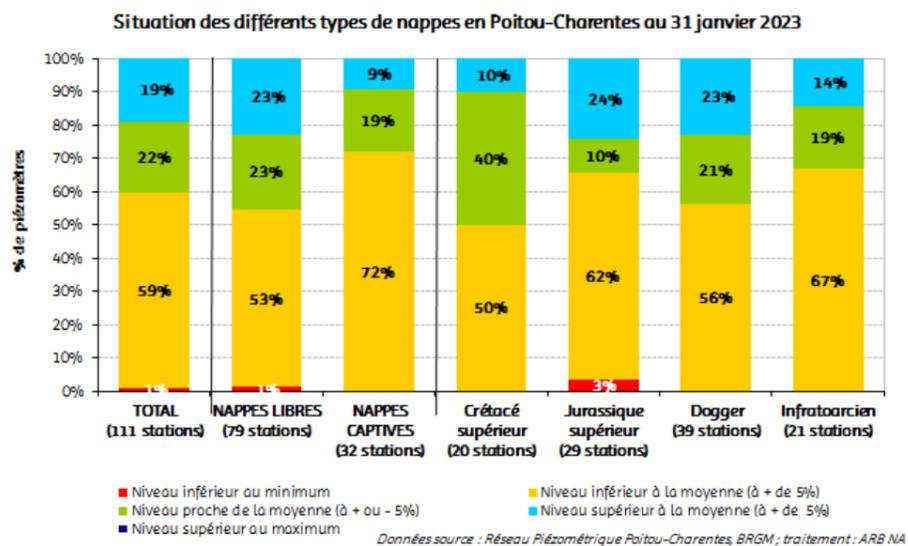
Synthèse par département

En Charente : la situation **s'est améliorée** fin janvier par rapport à fin décembre, avec **40%** de piézomètres **proches** de la moyenne (aucun fin décembre) ; **15 piézomètres** (sur 26) sont inférieurs à la moyenne fin janvier, soit **60%**.

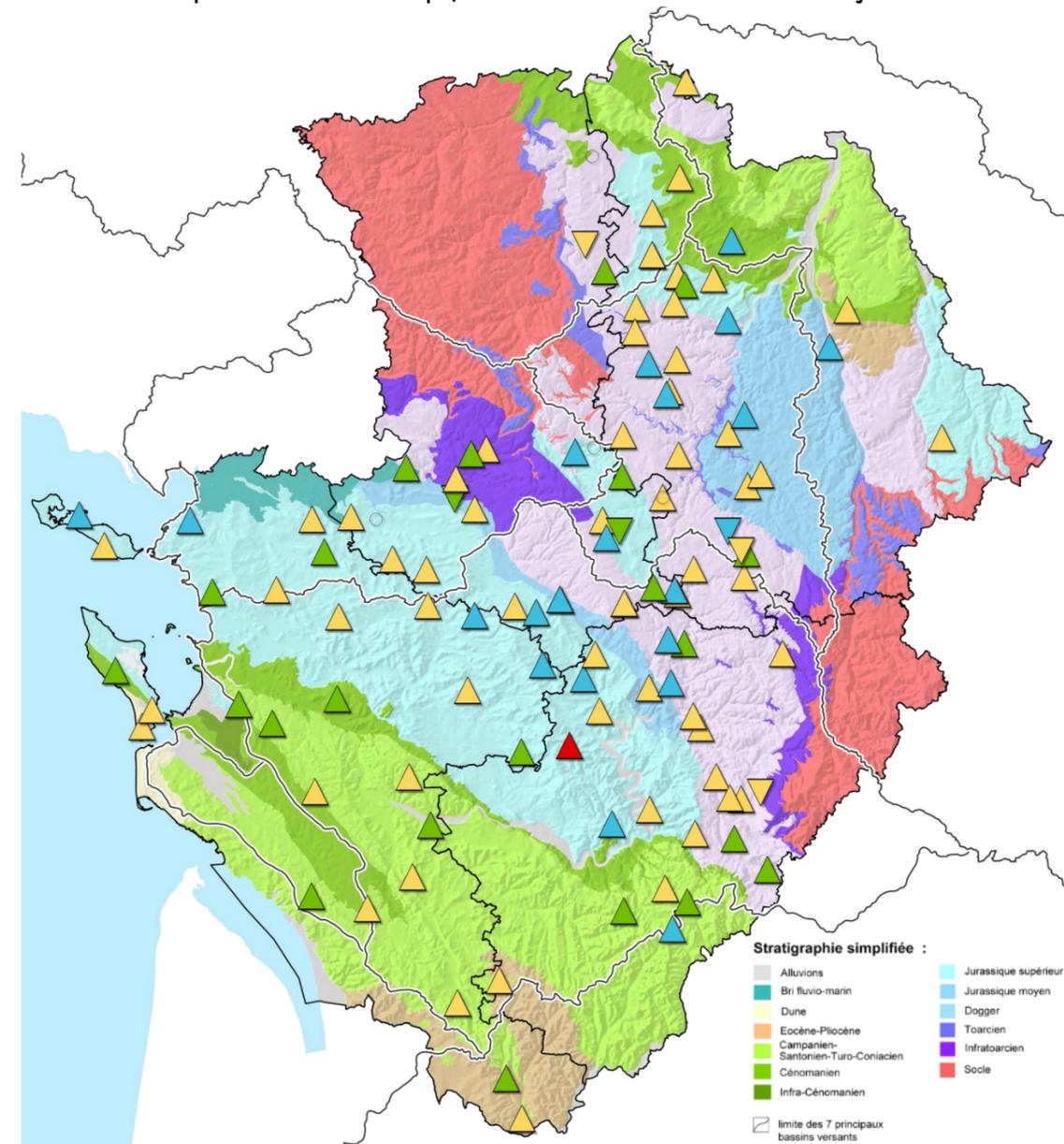
En Charente-Maritime : la situation **s'est améliorée** fin janvier par rapport à fin décembre: en effet, **50%** des piézomètres se situent **proches à supérieurs** à la moyenne (12% fin décembre). **14 piézomètres** (sur 28) sont en dessous de la moyenne (50%).

En Deux-Sèvres : la situation fin janvier **s'est améliorée** par rapport à fin décembre: **46%** des piézomètres sont **proches à supérieurs** à la moyenne (12% ≥ fin décembre) ; **13 piézomètres** (sur 28) sont en dessous de la moyenne (54%).

En Vienne : la situation fin janvier **s'est un peu améliorée** par rapport à fin décembre, puisque **29%** des piézomètres présentent un niveau **proche à supérieur** à la moyenne, contre 21% fin décembre ; **24 piézomètres** (sur 35) sont inférieurs à la moyenne (**71%**).



Carte représentant l'état des aquifères du secteur Poitou-Charentes au 31 janvier 2023



LEGENDE - Niveau piézométrique des stations de mesure par rapport :
- au mois précédent :
- à l'historique des mesures :

- △ Hausse
- Stable
- ▽ Baisse
- Non-déterminé
- Supérieur au maximum
- Supérieur à la moyenne de plus de 5%
- Egal à la moyenne de plus ou moins 5%
- Inférieur à la moyenne de plus de 5%
- Inférieur au minimum



Pour en savoir plus ...

www.piezo-poitou-charentes.org

Consultez le site du réseau piézométrique Poitou-Charentes

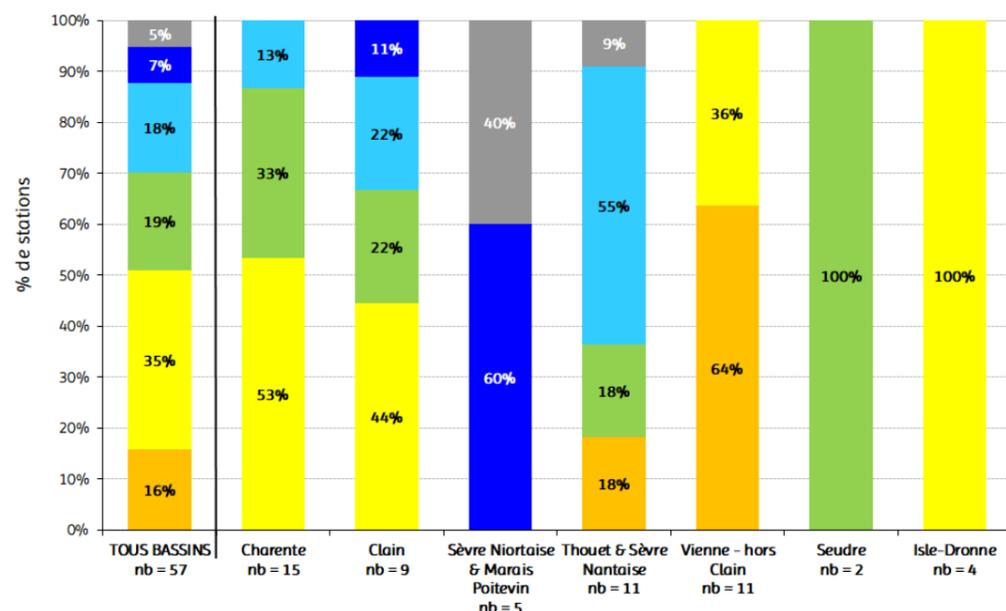
DEBITS DES COURS D'EAU

Source des données : Banque HYDRO / DREAL Nouvelle-Aquitaine - Département Hydrométrie et Prévion des Crues ; Traitements : ARB NA.

Le graphique et la carte de suivi de l'hydraulicité permettent de caractériser la situation de certains cours d'eau du Poitou-Charentes (57 stations sélectionnées), en comparant le débit moyen mensuel (moyenne des débits journaliers enregistrés ce mois-ci) au débit moyen mensuel interannuel (débit moyen du mois considéré calculé sur l'ensemble de l'historique des mesures de chaque station).

Courant janvier, bien qu'on observe de nombreux épisodes de crue, la moitié des débits des cours d'eau reste inférieure aux moyennes de saison. Ainsi, 51% des stations du territoire présentent un débit moyen mensuel inférieur à leur moyenne interannuelle de janvier, compris entre 50% et 80%.

Hydraulicité JANVIER 2023 - Situation sur les principaux bassins en Poitou-Charentes



Voir la carte de la page suivante pour le détail par station.

Légende Hydraulicité - Rapport entre le débit moyen mensuel et le débit moyen mensuel interannuel :

0 à 20% / 20 à 50% / 50 à 90% / 90 à 110% / 110 à 150% / > 150% / Indéterminé

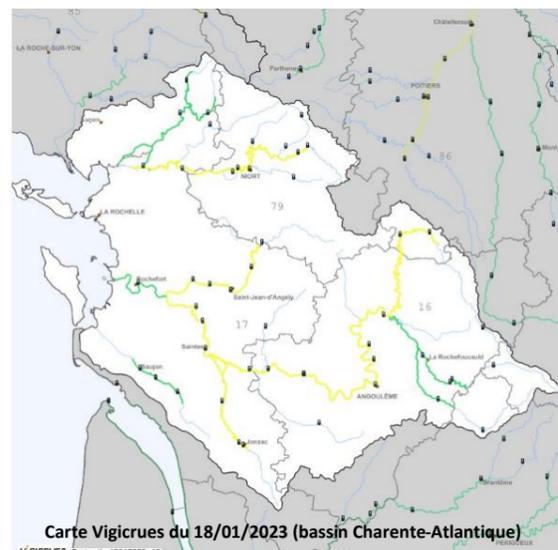
Zoom sur les crues

Sources : Vigicrues

Les fortes précipitations reçues courant janvier ont généré des épisodes de crues pour de nombreux cours d'eau en particulier sur les bassins de la Charente (et quelques affluents), de la Sèvre Niortaise, du Clain et plus ponctuellement du Thouet.

La vigilance « risque de crue » (niveau 1 en jaune sur la carte) a été déclenchée pour de nombreux tronçons notamment du 17 au 26 janvier.

Rappelons que les crues sont des phénomènes naturels qui constituent le véritable moteur de la dynamique fluviale et sont indispensables à la vie d'un fleuve. Elles sont notamment très importantes pour le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.



Zoom sur la centrale de Civaux

Sources : EDF, SPC Vienne Charente Atlantique ; traitements ARB NA.

La centrale de Civaux est située sur le bassin de la Vienne, entre les stations débitmétriques de Lussac-les-Châteaux (en amont) et de Cubord (en aval). Pour assurer son fonctionnement et en particulier le refroidissement de ses réacteurs, elle prélève de l'eau dans la Vienne.

La station de Lussac-les-Châteaux est un point nodal dont la valeur de DCR (Débit de Crise) est égale à 10 m³/s. La station de Cubord est la station débitmétrique de référence pour le suivi du fonctionnement de la Centrale. Selon l'Autorité de Sûreté Nucléaire (Décision du 2 juin 2009 *), « l'exploitant de la centrale prend toutes les dispositions pour garantir un débit moyen journalier minimum en Vienne à l'aval du rejet de la centrale supérieur à 10 m³/s ».



* Décision n° 2009-DC-0138 de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du 2 juin 2009 fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvements et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n° 158 et n° 159 exploitées par Électricité de France (EDF-SA) sur la commune de Civaux.

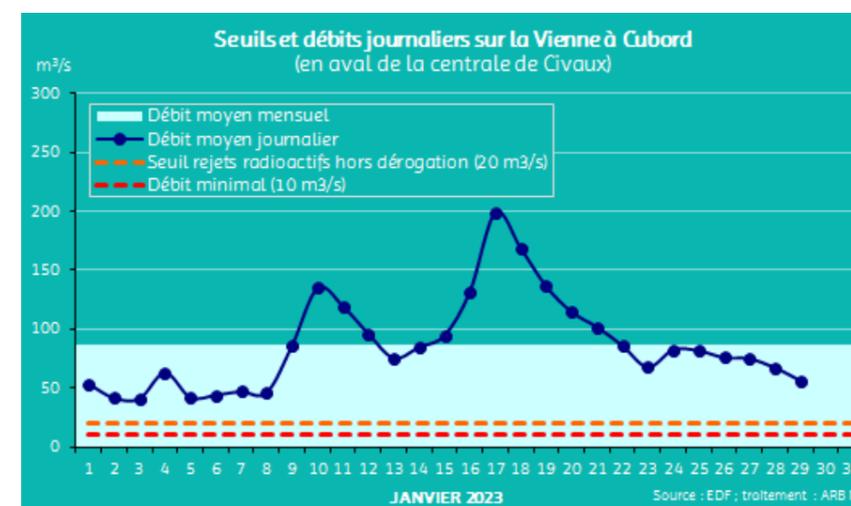
La centrale prélève avec ses deux réacteurs en fonctionnement et à pleine puissance un total de 4 m³/s, dont 2 m³/s sont restitués à la Vienne. En outre, les conditions de rejet d'effluents radiochimiques font l'objet d'une réglementation imposant un débit minimal et maximal. Ils sont autorisés lorsque le débit de la Vienne mesuré à Cubord est compris entre 20 et 400 m³/s. Toutefois lorsque le débit de la Vienne est compris entre 20 et 27 m³/s, les rejets donnent lieu à une information de l'ASN. Un régime dérogatoire permet également dans certaines conditions strictes et avec l'accord de l'Autorité de sûreté nucléaire de réaliser des rejets entre 10 et 20 m³/s. Lorsque les conditions de rejet ne sont pas réunies, la centrale stocke ses effluents dans des réservoirs spécifiques.

Débits de la Vienne – dernières données du mois :

- à Cubord (station débitmétrique de référence) = 56.22 m³/s (le 29/01/23).
- à Lussac-les-Châteaux = 63.65 m³/s (le 31/01/23)

Le débit de la Vienne a fluctué autour de 50 m³/s entre le 1 et le 8 janvier, puis a nettement augmenté au cours de 2 épisodes pluvieux en seconde décennie du mois, notamment le 10 (135 m³/s), et le 17 (199 m³/s), pour redescendre en fin de mois à 56 m³/s.

Courant janvier le débit journalier est resté au-dessus du débit minimal (10 m³/s), autorisant la centrale à fonctionner, ainsi que du seuil minimal pour les rejets radioactifs hors dérogation (20 m³/s), pendant tout le mois.



Pour en savoir plus ...

<https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/liste-des-stations-debits/>

Suivez les débits quotidiennement

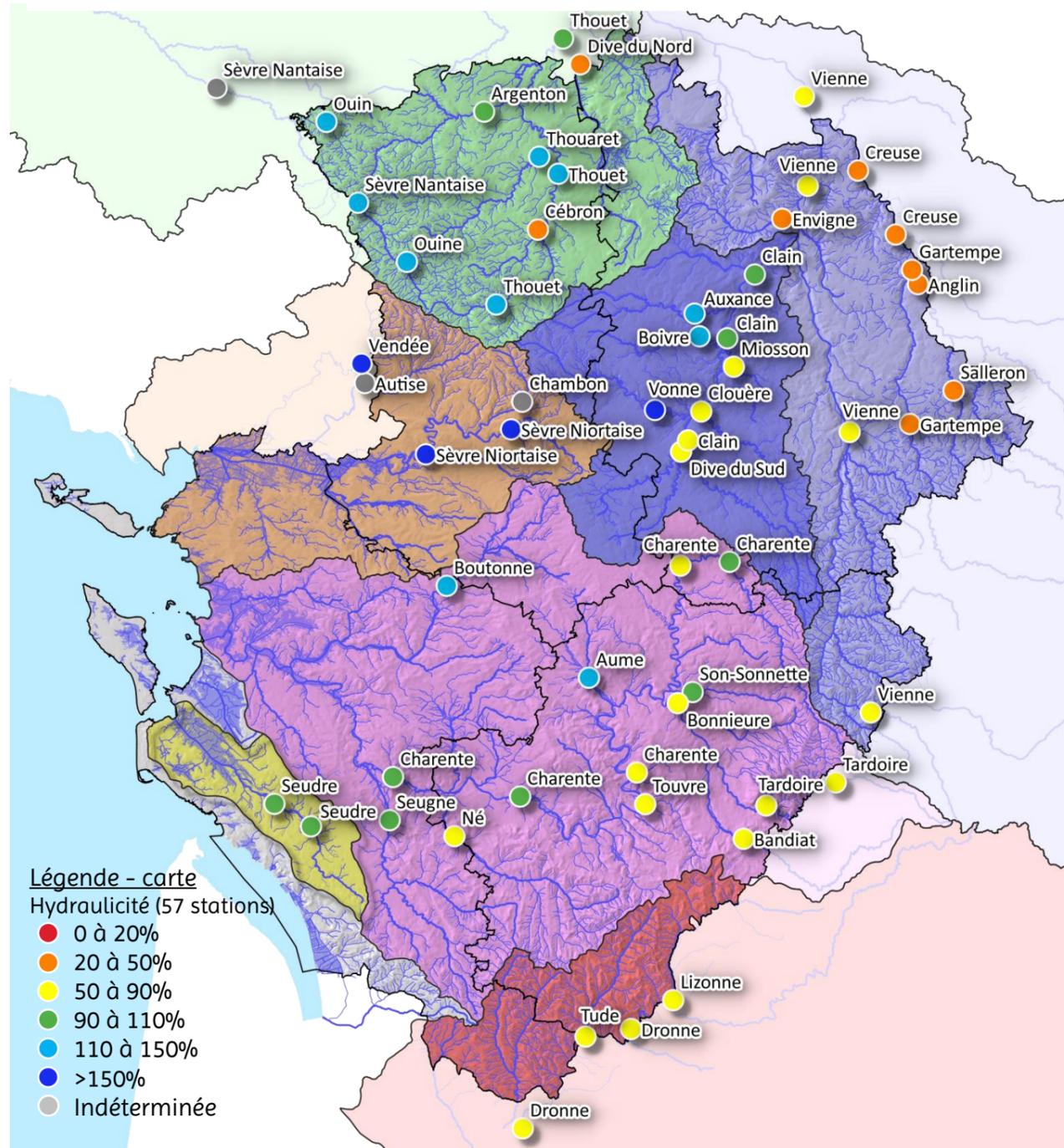
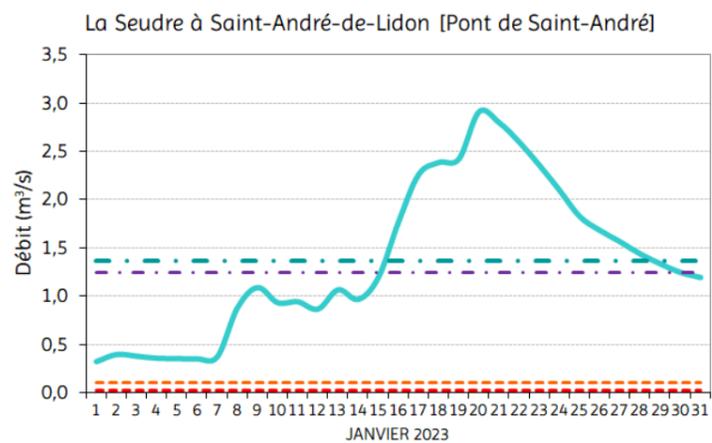
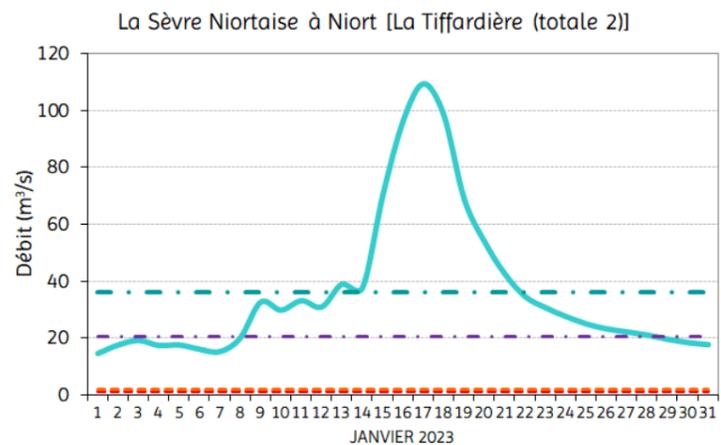
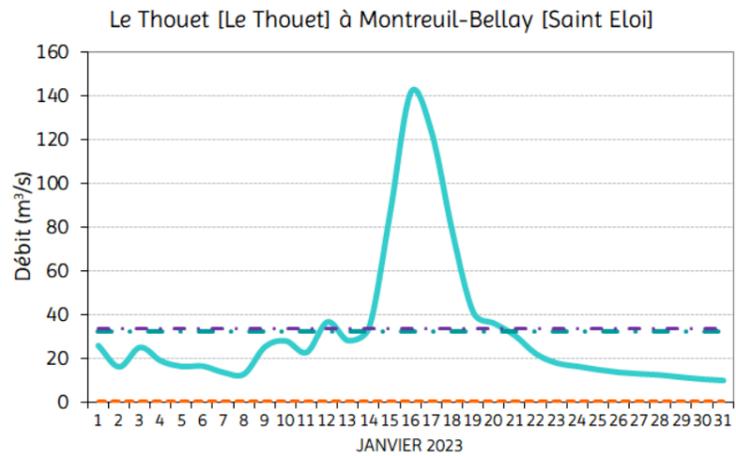


Pour en savoir plus ...

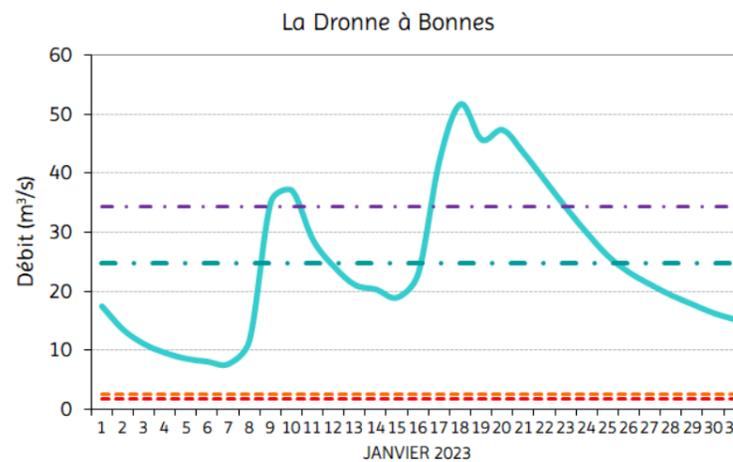
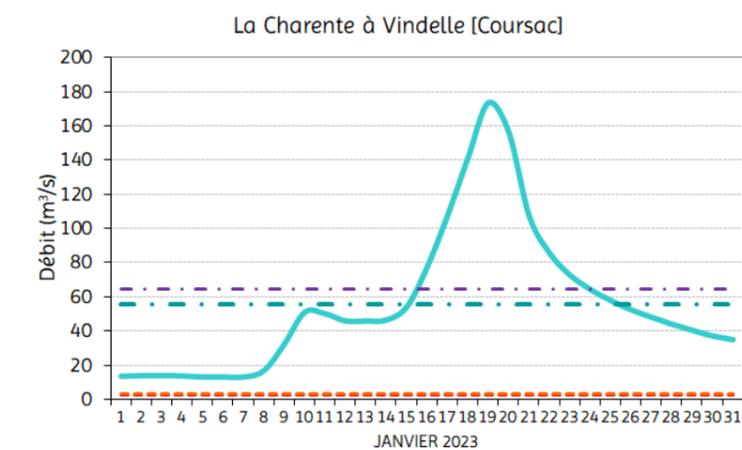
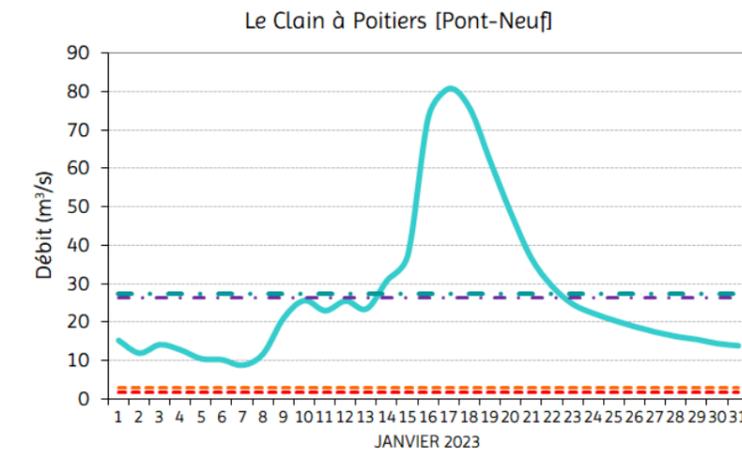
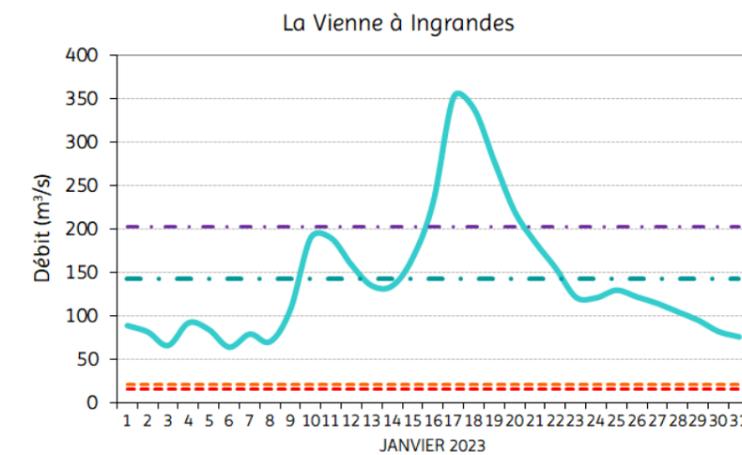
<https://www.edf.fr/centrale-nucleaire-civaux>

Consultez la page du site d'EDF dédiée à la centrale nucléaire de Civaux

Carte Hydraulicité JANVIER 2023 - Rapport entre le débit moyen mensuel et le débit moyen mensuel interannuel



Légende - carte
 Hydraulicité (57 stations)
 ● 0 à 20%
 ● 20 à 50%
 ● 50 à 90%
 ● 90 à 110%
 ● 110 à 150%
 ● >150%
 ● Indéterminée



Légende – graphiques débits du mois

	Débit journalier		Débit Objectif d'Étiage (DOE)
	Débit moyen mensuel		Débit de Crise (DCR)
	Débit moyen mensuel interannuel		

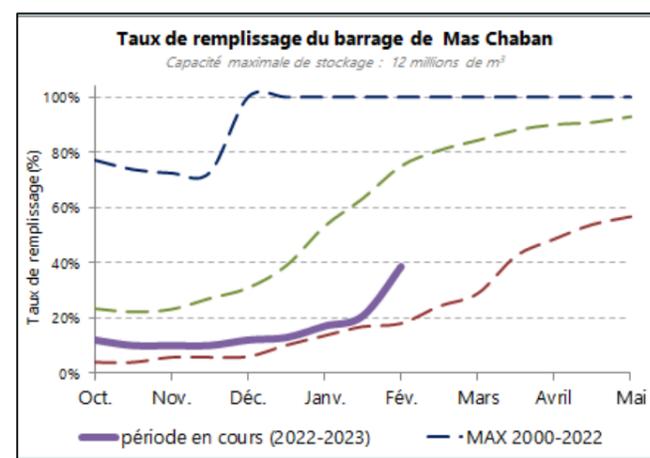
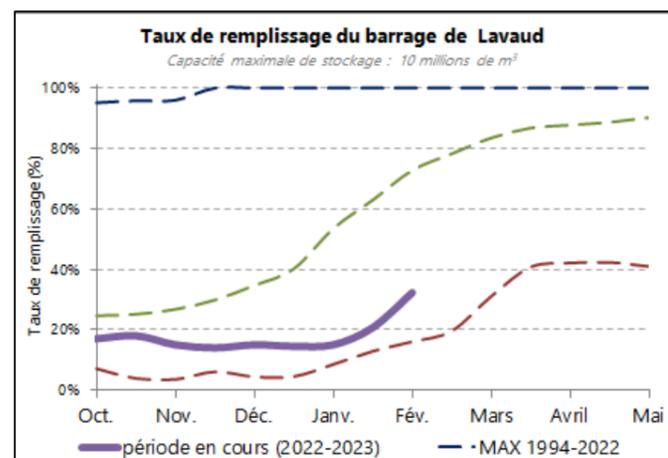
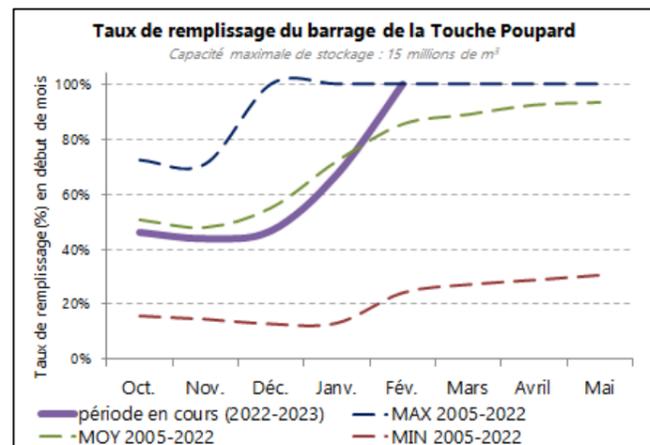
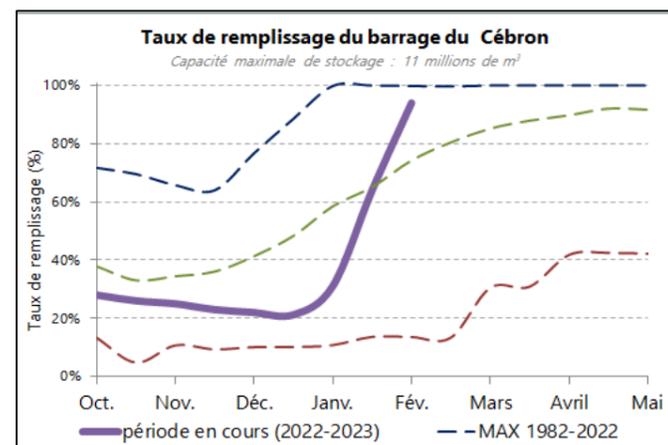
Données source : Banque HYDRO – producteurs : services d'hydrométrie et de prévision des crues, DREAL Nouvelle-Aquitaine.
 Traitements et conceptions graphiques : ARB NA

TAUX DE REMPLISSAGE DES BARRAGES-RÉSEROIRS

Sources : SPL des eaux du Cébron et de la Touche-Poupard, EPTB Charente ; traitements ARB NA.

Les taux de remplissage maximum ont été atteints dès le mois de janvier pour Lavaud et Mas Chaban, et début mai pour la Touche-Poupard. En revanche, le Cébron n'était rempli qu'à moitié à la veille de la période de soutien d'étiage.

En hausse, les volumes d'eau stockés début février par les barrages de Mas Chaban et de Lavaud, sont inférieurs à leurs niveaux moyens, voire très inférieurs, notamment pour Lavaud (32%). Ceux du Cébron et de la Touche Poupard, sont bien supérieurs à leur moyenne. Le barrage de la Touche Poupard est rempli, et celui du Cébron, l'est quasiment aussi (94%).



Pour rappel, les réserves en eau de Lavaud et de Mas Chaban (situés sur le secteur amont de la Charente) sont utilisées pour l'irrigation et en soutien d'étiage, elles permettent de réalimenter les cours d'eau en période estivale, période pendant laquelle les niveaux sont au plus bas.

Les barrages du Cébron (situé sur le Thouet) et de la Touche Poupard (sur le Chambon, secteur amont de la Sèvre Niortaise) assurent les mêmes usages et apportent en plus un soutien à l'alimentation en eau potable.



Pour en savoir plus ...

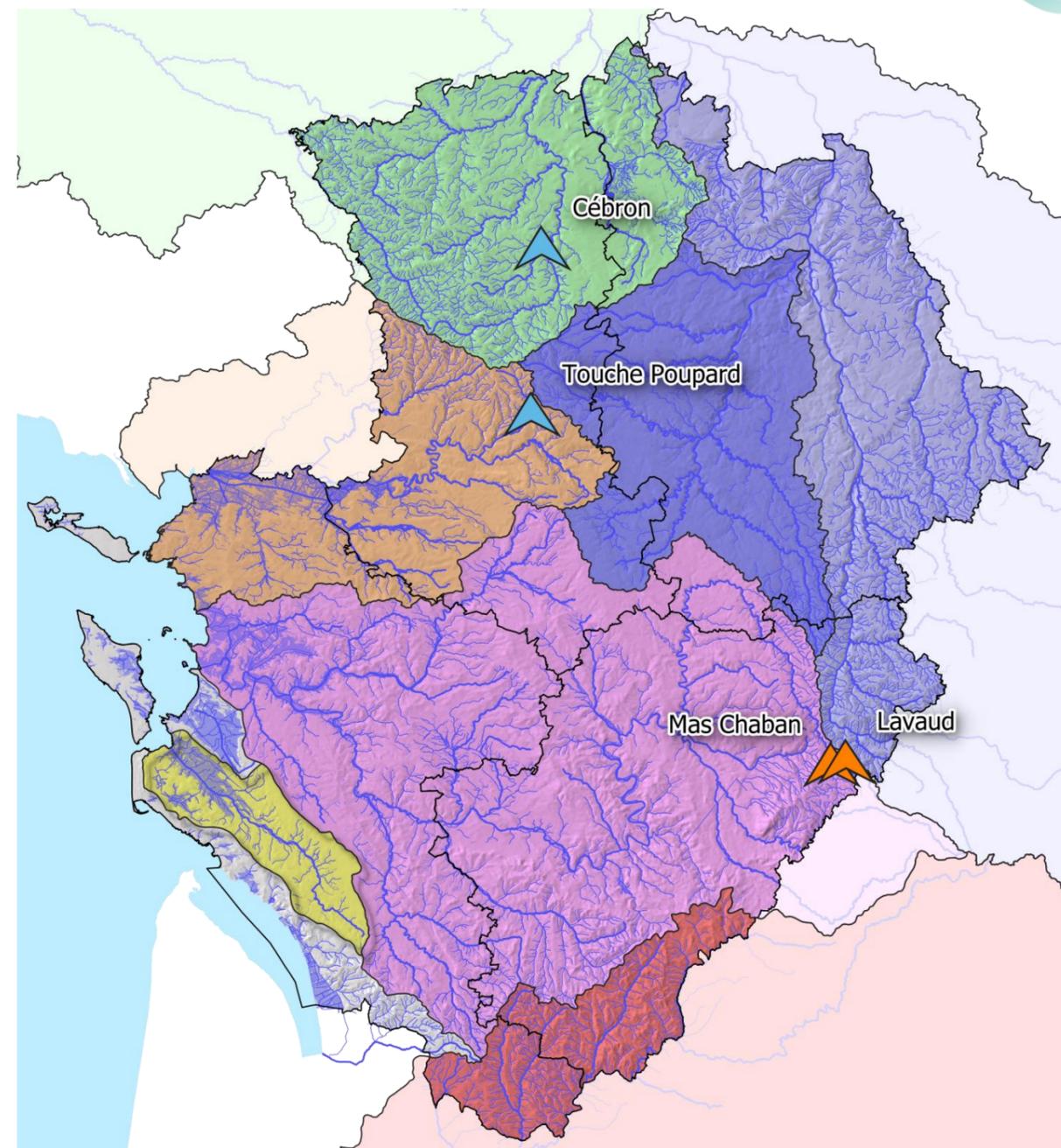
<http://www.fleuve-charente.net/les-donnees-sur-leau>

Suivez le remplissage des retenues en Charente sur le site de l'EPTB Charente

<http://spl-cebron.fr/>

Informations sur le barrage du Cébron sur le site de la SPL

Carte représentant l'état de remplissage des quatre grands barrages-réservoirs du secteur Poitou-Charentes fin janvier 2023 – début février 2023



LEGENDE - Taux de remplissage des barrages-réservoirs :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| - par rapport au mois précédent : | - par rapport à l'historique des mesures: |
| ▲ Hausse | ■ Supérieur ou égal au maximum |
| ◊ Stable | ■ Supérieur à la moyenne de plus de 5 % |
| ▼ Baisse | ■ Egal à la moyenne de plus ou moins 5 % |
| ○ Non déterminé | ■ Inférieur à la moyenne de plus de 5 % |
| | ■ Inférieur à la moyenne de plus de 25 % |
| | ■ Inférieur au minimum |
| | ■ Non déterminé |

ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES

Sources : Office français de la Biodiversité (OFB), fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique (16, 17, 79, 86), Syndicat du Bassin Versant du Né (SIAH Né) et Syndicat Mixte des bassins Antenne, Soloire, Romède et Coran (SYMBA) ; traitements ARB NA.

Observatoire National Des Etiages (ONDE)

Dans le cadre du réseau de l'Observatoire National Des Etiages (ONDE), caractérisant les écoulements des petits cours d'eau, des campagnes mensuelles de suivi usuel ont lieu en fin de mois, de mai à septembre, tandis que la fréquence du suivi complémentaire est laissée à l'appréciation des acteurs locaux.

Les observations caractérisent les écoulements des cours d'eau selon quatre modalités différentes :

- classe 1a = écoulement visible acceptable ;
- classe 1f = écoulement visible faible ;
- classe 2 = écoulement non visible ;
- classe 3 = assec.

En lien avec la situation quantitative délicate en ce début d'année 2023, une nouvelle campagne ONDE complémentaire s'est déroulée fin janvier dans le département et de la Vienne (voir résultats dans le tableau).

	Charente		Charente-M.		Deux-Sèvres		Vienne		Poitou-C.	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
stations classe 1a "écoulement visible acceptable"							83	88%		
stations classe 1f "écoulement visible faible"							4	4%		
stations classe 2 "écoulement non visible"							0	0%		
stations classe 3 "assec"							7	7%		
Total stations							94	100%		
Indice ONDE *							9.3			

Tableau des résultats de la campagne complémentaire ONDE de fin janvier 2023

En lien avec les conditions météorologiques, la situation hydrologique s'est nettement améliorée pour les milieux aquatiques. En effet, **88%** des stations du département de la Vienne présentent un cours d'eau avec un écoulement visible acceptable, tandis que **7%** des stations sont sans écoulement.

* Indice ONDE : cet indicateur varie de 0 à 10. 0 correspond à une situation où toutes les stations d'un département sont à sec, et 10 correspond à une situation où toutes les stations présentent un écoulement continu. Il est calculé de la manière suivante : $(5 * N2 + 10 * N1) / N$; avec N = nombre total de stations, N1 = nombre de stations en écoulement continu et N2 = nombre de stations en écoulement interrompu.

Pour en savoir plus ...

<https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/suivi-des-ecoulements/>

Consultez l'ensemble des résultats des campagnes ONDE précédentes sur le site de l'ARB NA : Outils > Suivi des écoulements > Le suivi des écoulements en ponctuel par l'OFB

<https://onde.eaufrance.fr>

Observatoire national des étiages - Eaufrance

MESURES DE RESTRICTION

Sources : Préfectures de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Vendée

Après la phase de consultation du public, les **arrêtés cadre 2022 ont été signés par les préfets**. Ils définissent le cadre des dispositions à mettre en œuvre en matière de gestion des situations de crise liées à l'apparition d'une sécheresse ou d'un risque de pénurie d'eau. Chaque arrêté précise la période pour laquelle les plans d'alerte sont valables.

La période d'application de ces arrêtés cadre a pris fin au 31 octobre 2022. Néanmoins compte-tenu de la stabilisation des ressources en eau à des niveaux historiquement bas, des faibles prévisions météorologiques, de la baisse des pressions de prélèvements sur les milieux et de la nécessité de rester attentifs à la fragilité de la ressource en eau, des mesures de restriction ont été reconduites pour les différents usages dans plusieurs départements.

Suivi des mesures de restriction en janvier 2023

Département de la Vienne

La levée des mesures de restriction des usages de l'eau est intervenue à compter du mardi 10 janvier 2023. Grâce aux pluies de fin décembre et début janvier, la plupart des indicateurs de ressource en eau sont remontés au-dessus de leur seuil d'alerte. Pour autant, la préfecture indique que la situation des nappes reste sensible amenant à maintenir un niveau de vigilance pour les usages à partir des réseaux d'eau potable, le préfet appelant la population à maintenir une sobriété dans sa consommation de l'eau potable.

[Consultez le communiqué de presse](#)

Département des Deux-Sèvres

Un nouvel arrêté a été signé, rentrant en application le 18 janvier 2023. Certaines mesures ont été levées sur les sous-bassins Thouet amont, Lambon et Mignon-Courance.

En revanche, le remplissage des plans d'eau et les manœuvres de vanne restent interdits mais les autres mesures de restriction sont levées sur le sous-bassin Dive du Nord (prélèvements en rivière et en nappe souterraine).

[Consultez l'arrêté du 17 janvier 2023](#)

Département de la Charente-Maritime

Des mesures de restriction ont été levées mais certaines ont été prolongées en janvier notamment l'interdiction de remplissage des plans d'eau sur les bassins de l'Antenne Rouzille, du Curé et des fleuves côtiers de Gironde.

L'arrêté est rentré en vigueur le 06 janvier et jusqu'au 20 janvier 2023.

[Consultez l'arrêté du 6 janvier 2023](#)



Pour en savoir plus ...

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia-public/>

Site de l'information sécheresse du Gouvernement

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire> - Site de la préfecture de la Vienne

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Eau-peche/Gestion-de-la-ressource-en-eau> - Site de la préfecture des Deux-Sèvres

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource/Suivi-hivernal-2022-2023> - Site de la préfecture de la Charente-Maritime

<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Gestion-de-l-eau> - Site de la préfecture de la Charente

Situation Hydro

Secteur Poitou-Charentes & Marais Poitevin

Bulletin n°209 – Janvier 2023



Le Clain à Chasseneuil (86), le 15 janvier 2023 Photo : ARB NA



Le Clain à Poitiers (86), le 19 janvier 2023. Photo : ARB NA

Ce document est consultable, téléchargeable dans son intégralité,
et également disponible au format vidéo sur le site de l'ARB NA
Rubrique : Publications > Bulletins mensuels de situation hydrologique (BSH)
<http://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/bulletins-mensuels-de-situation-hydrologique-bsh/>

Consulter les bulletins de situation hydrologique
sur les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine sur le site de l'ARB NA.
Rubrique : Outils > Suivis quantitatifs de la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine
<https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/suivis-quantitatifs-de-la-ressource-en-eau-en-nouvelle-aquitaine/>

**Agence Régionale de
la Biodiversité
Nouvelle-Aquitaine**



Action financée par la
Région Nouvelle-Aquitaine



Avec le concours financier de
l'Union Européenne (fonds FEDER)



Et la participation de :
DREAL Nouvelle-Aquitaine
Agence de l'eau Adour-Garonne
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Département de la Vienne
Département des Deux-Sèvres



Bulletin n°209 – Janvier 2023